

• LES ACTUALITÉS •

Ralph Klein a vendu la mèche...

Il ne fait plus de doute aux yeux du caucus conservateur que Jean Charest prendra aujourd'hui la route pour Québec

Même s'il n'est pas officiel, le départ de Jean Charest pour Québec ne fait plus de doute aux yeux de son caucus. Le premier ministre albertain Ralph Klein a même vendu la mèche hier à Edmonton. Les députés conservateurs resteront malgré tout à Ottawa pour promouvoir la vision fédéraliste de leur chef démissionnaire et tenir tête aux visées du Reform.

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Les jeux sont faits. Jean Charest prendra la route pour Québec. La nouvelle ne vient pas du premier intéressé mais de son vieil ami, le premier ministre albertain Ralph Klein, qui a éventé la nouvelle hier, lors de son point de presse quotidien.

M. Charest a rencontré son caucus hier matin pour faire part uniquement, dit-on, de ses réflexions. La réunion, une des plus courues depuis longtemps, fut très émotive et plusieurs des députés et des sénateurs n'ont pu retenir leurs larmes. Jean Charest leur a promis qu'ils seraient avertis de sa décision définitive avant qu'il ne la rende publique, cet après-midi, à Sherbrooke.

M. Klein l'a devancée de 24 heures par pure étourderie. «Il m'a tout juste indiqué qu'il briguerait le leadership.» Conscient de sa bêtise, il a tenté d'en minimiser l'importance, disant qu'il s'agissait d'une vieille nouvelle puisqu'il

l'avait entendue à la radio. Pressé de toutes parts pour succéder à M. Charest, Ralph Klein doit faire une déclaration formelle à ce sujet demain soir.

Le départ de Jean Charest ne risque pas d'entraîner, comme certains le craignent, la défection de son caucus québécois. Un seul député, le whip André Harvey, envisage le suivre, et encore, il n'y réfléchira qu'une fois les élections provinciales déclenchées. André Bachand, Diane Saint-Jacques et David Price sont, quant à eux, déterminés à rester à Ottawa pour continuer à servir indirectement Jean Charest.

«Je sens que je peux faire, avec mes collègues du Québec, un travail important pour assurer que la voix du Québec ne soit pas oubliée. Jean Charest représentait la voix du Québec au sein du parti, du reste du Canada et de ce Parlement. C'est une voix crédible. Je vais m'assurer, avec mes collègues du Québec, que cette voix continue d'être entendue, écoutée, comprise et acceptée», a confié hier le député de Richmond-
Arthabaska, André Bachand.



Jean Charest ne semblait pas triste hier, contrairement à plusieurs membres de son caucus.

À son avis, ses collègues et lui pourront servir de relais. «La voix qu'il avait ici sur la Constitution et l'avenir du pays, il va l'avoir à Québec et nous, on va continuer son message qu'il a lancé. A ce moment-là, on va être sur tous les fronts.» Et ainsi, ajoute-t-il, «ça va être encore plus clair qu'il y a une différence entre les libéraux provinciaux et les libéraux fédéraux.»

David Price, qui est député de Compton-Standstead et membre du PLQ, partage cette opinion. «Là, on va

peut-être voir une vraie différence entre les libéraux fédéraux et provinciaux.»

Le discours constitutionnel du parti pourrait toutefois changer avec l'élection d'un nouveau chef, ce qui ne surviendrait pas avant l'automne, si les députés ont gain de cause.

Le président du parti, Pierre Fortier, doit rencontrer la presse demain et le comité de gestion prévoit se rencontrer samedi pour évaluer les prochaines étapes à suivre. Les instances du parti et le caucus doivent choisir un leader intérimaire très bientôt et décider du meilleur moment pour tenir un congrès en août mais la plupart des députés préféreraient que le choix du prochain chef se fasse à l'automne ou peu après.

Chose certaine, on ne veut pas laisser le champ libre aux réformistes dont le chef, Preston Manning, ne cesse de réfléchir à voix haute sur l'union possible de la droite. La députée Elsie Wayne, qui contenait mal sa peine à la sortie du caucus, a affiché sa colère face à son adversaire. «Il n'y a pas un membre de ce parti qui joindra le Reform. Je suis très triste qu'encore une fois, alors que tout le monde parle de l'unité du pays et de la personne qui peut le garder uni, c'est-à-dire Jean Charest, Preston Manning, lui, fait campagne depuis deux semaines, non pas sur l'unité du pays, mais sur la manière de réunir la droite», s'est-elle plainte.

2,7 milliards pour les victimes de l'hépatite C

WENDY MCCANN
PRESSE CANADIENNE

Toronto — En vertu d'une entente intervenue hier entre Ottawa et les provinces, près de 22000 Canadiens infectés par le virus de l'hépatite C auront droit à un programme de compensation dont l'enveloppe atteindra 2,7 milliards\$, a appris la Presse Canadienne.

Mais la Société canadienne de l'hépatite C a rejeté d'emblée l'entente, qui exclut une partie des victimes. Son président, Jeremy Beaty, n'y a vu que de la basse politique.

Ce programme s'adresse principalement aux quelques 20000 personnes qui ont contracté le virus de l'hépatite C par une transfusion de sang ou de produits sanguins au cours de la période allant de 1986 à 1990.

Bien qu'elle disposât d'une méthode efficace de dépistage de l'hépatite C auprès des donneurs de sang, la Croix-rouge a préféré ne pas s'en servir à cette époque.

D'autres victimes pourront s'en prévaloir: ce sera le cas pour quelque 1100 hémophiles, pour 500 personnes infectées par contact sexuel avec l'une ou l'autre des 20000 premières victimes, et pour 400 autres personnes ayant également contracté par la suite le virus du sida.

Le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, devait faire l'annonce de ce programme d'indemnisation vendredi.

Des sources proches du gouvernement ontarien soutiennent que Queen's Park a tout fait pour que l'indemnisation soit accessible à plus de bénéficiaires que les seuls 20000 directement infectés à la fin des années 80.

«Dès le premier jour, nous avons voulu un programme empreint de compassion, a expliqué un responsable provincial qui a requis l'anonymat. Nous voulions qu'il s'adresse aux hémophiles et aux victimes secondaires, telles une fille de 12 ans qui a eu la maladie d'un parent, ou quelqu'un qui l'aurait attrapé d'un conjoint.»

Le programme, financé à hauteur de 800 millions\$ par Ottawa, comprend une indemnisation totale de 1,1 milliard\$ et une enveloppe de 1,6 milliard\$ pour les coûts des soins de san-

té et des services sociaux.

Les proches des victimes aujourd'hui décédées y auront également droit.

Or, le programme est loin de soulever l'enthousiasme des principaux intéressés.

«L'enveloppe de 1,6 milliard\$ doit être dépensée de toute façon, ce n'est pas une compensation, elle revient à des Canadiens qui sont malades», a déclaré Jeremy Beaty, président de la SCHC.

«Le programme est absolument inacceptable. Quand on ne compense pas toutes les victimes, ce n'est pas un programme empreint de compassion, a-t-il ajouté, faisant allusion aux 20000 qui ont contracté la maladie avant 1986 et après 1990, mais qui n'ont droit à aucune indemnisation. Nous nous battons jusqu'à ce que tous soient compensés.»

Les victimes d'avant 1986 souffrent davantage et ont droit à une indemnisation, a-t-il ajouté.

Il reste encore à établir le mode de partage des indemnisations. Le gouvernement fédéral ira d'ailleurs en cour pour ce faire. Les provinces avaient réclamé un mode de partage plus direct.

Au terme d'une réunion de deux jours en février dernier, les ministres de la Santé du pays n'avaient pas réussi à s'entendre sur les détails du programme d'indemnisation. Ils ont dû s'atteler à la tâche depuis pour arriver à un consensus.

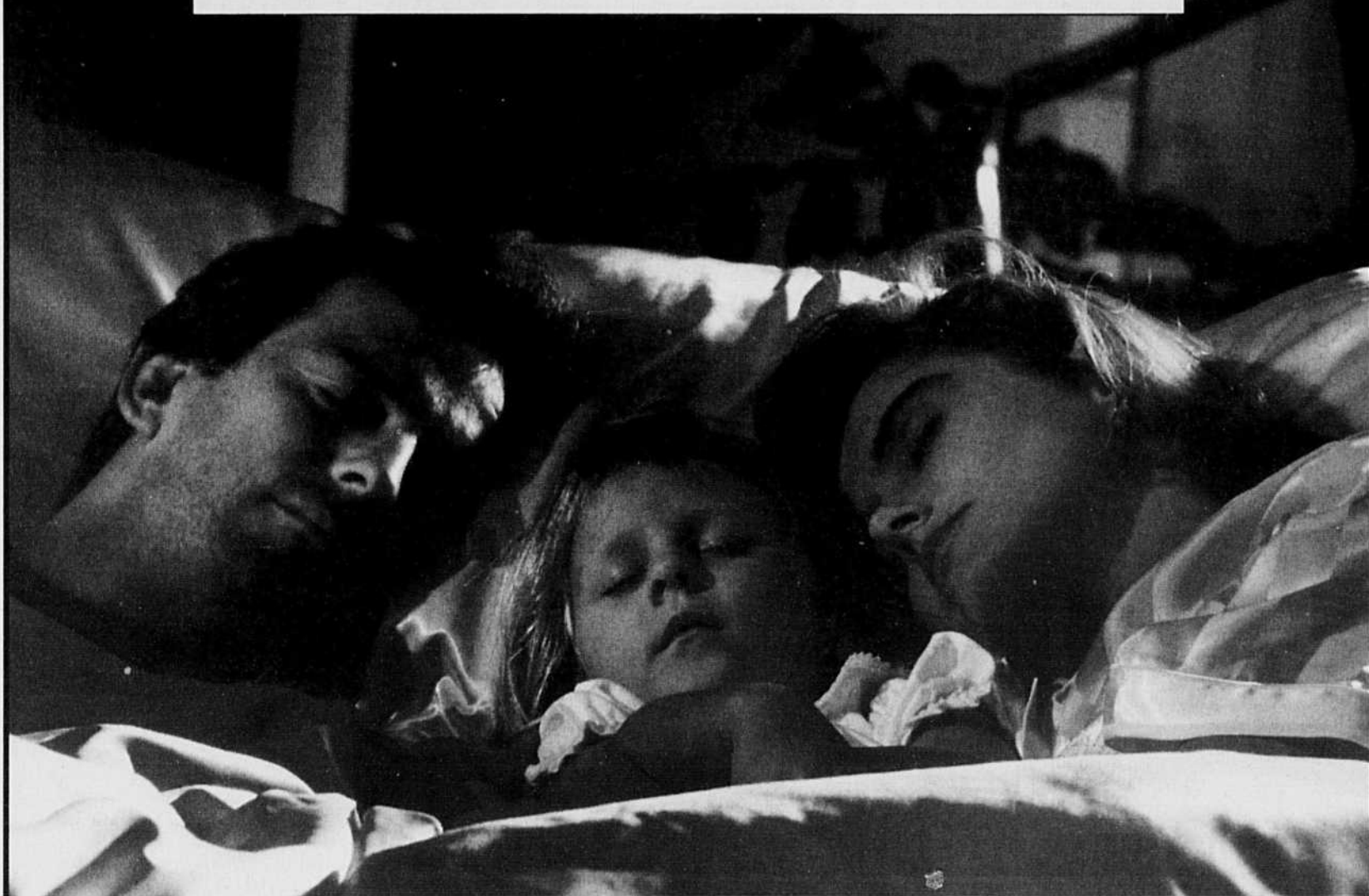
Les victimes de l'hépatite préchaient jusqu'ici pour un programme d'indemnisation comprenant un montant compensatoire suivi d'allocations régulières, comme ce fut le cas pour les victimes du sang contaminé par le virus du sida.

En 1989, Ottawa leur a offert 120000\$ en quatre ans. Les provinces et les territoires, hormis la Nouvelle-Écosse, ont proposé un montant de 22000\$, suivi d'une allocation annuelle de 30000\$.

Plusieurs victimes infectées entre le 1^{er} août 1986 et le 30 juin 1990 se sont jointes à une poursuite en recours collectif de 3,5 milliards\$.

De même, les avocats des 22000 personnes ayant contracté l'hépatite C avant 1986 et après 1990 préparent une poursuite en recours collectif de 3,8 milliards\$ contre Ottawa, les provinces et la Croix-rouge.

Les fonctionnaires du Québec vous souhaitent de beaux rêves.



Ce soir, comme la plupart des gens, vous allez vous coucher et vous allez dormir sur vos deux oreilles. Ce n'est pas un hasard: les employés de la fonction publique travaillent fort pour que le Québec soit un des endroits dans le monde où il fait bon vivre.

Au fil des années, la fonction publique a établi des normes qui garantissent à toute la population le droit à un logement salubre et accessible. Et ce principe peut être étendu à de nombreux autres secteurs d'activités où l'État joue son rôle d'égalisateur des chances. Grâce à sa fonction publique, le Québec s'est doté d'outils qui doivent permettre à toute la population de faire respecter ses droits.

Mais avec la récente tendance à la privatisation et au démantèlement de l'appareil étatique, ce fragile équilibre risque d'être complètement bouleversé. Si nous ne réagissons pas maintenant, le réveil sera brutal et le rêve aura tourné au cauchemar.



SYNDICAT DE LA
FONCTION PUBLIQUE
DU QUÉBEC

LA FONCTION PUBLIQUE:
ON N'A PAS LES MOYENS DE S'EN PRIVER

Commission parlementaire de l'économie et du travail

Hydro refuse de déposer des «avis» sur les impacts de ses projets

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

Hydro-Québec a formellement refusé de remettre à la Commission parlementaire de l'économie et du travail les «avis» de son comité consultatif sur les questions d'environnement et plus particulièrement sur les impacts environnementaux de ses projets de détournement de rivières.

C'est cette commission parlementaire qui détient de l'Assemblée nationale le mandat de surveillance d'Hydro-Québec. Elle s'est récemment penchée sur le Plan stratégique de la société d'État. C'est dans le cadre de ces travaux que le président de la commission, Christos Sirros, député libéral de Jean-Talon, a demandé au président d'Hydro-Québec, André Caillé, d'éclairer les parlementaires sur les impacts environnementaux de ses projets de détournements de rivières en déposant les avis du comité avisier de la société d'État.

Ce comité consultatif, présidé par une ancienne commissaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Louise Roy, regroupe par ailleurs plusieurs sommités scientifiques qui donnent des avis à la société d'État sur ses différents projets et ses travaux plus généraux en environnement.

Réagissant spontanément à la demande de la commission, le président Caillé avait commencé par dire oui: «À partir du moment où ils existent [ces avis], ils sont publics.»

Le lendemain, c'était devenu «non»... Le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, a alors entrepris de répondre à la place d'Hydro-Québec en déclarant «qu'il y a des tiers qui siègent au comité consultatif et

qu'on ne peut pas publier nécessairement ces avis». M. Caillé a renchéri en ajoutant: «Je ne vois pas pourquoi ils refuseraient mais en fin de compte, si c'est nécessaire, on va demander leur consentement.»

Troisième acte: c'est finalement non et les arguments invoqués devant l'Assemblée nationale ont été changés. Dans la réponse écrite d'Hydro-Québec à la commission parlementaire, la société d'État déclare ce qui suit: «Étant donné le rôle essentiellement consultatif de ce Comité et compte tenu du fait que l'exercice de son mandat se fait en amont de la prise de décision, un caractère confidentiel est attribué aux documents qui émanent de ce comité sous forme d'avis ou de recommandations.»

De son côté, le président de la commission parlementaire, M. Sirros, a déclaré hier au *Devoir* qu'il jugeait un tel refus «inacceptable» à l'endroit des élus responsables de la surveillance parlementaire d'Hydro-Québec.

Le rapport de la commission, a-t-il dit, contiendra sûrement des propositions précises sur cette affaire. M. Sirros n'exclut pas d'autres recours, car le refus d'Hydro-Québec a fait grimper de plusieurs crans l'intérêt pour ces documents dont le président Caillé a spontanément reconnu la valeur du point de vue de l'intérêt public.

Lors des premières allusions à ces documents, M. Caillé a dit avoir personnellement assisté à une des réunions de ce comité consultatif. De son côté, Yves Fillion, directeur général adjoint et chef des Services financiers d'Hydro, devait préciser que le comité avait eu une présentation du Plan stratégique, puis une présentation du programme général des dérivations partielles et, par la suite, une «présentation particulière des projets de détournement de la Bersimis».

Une partie de votre

REER devrait offrir un rendement garanti.

4,00%
An 1

4,25%
An 2

4,75%
An 3

Taux d'intérêt annuel composé de 4,33% si détenues pendant 3 ans

Obligations REER du Canada
Bâissez sur du solide.

Emission du 1^{er} avril
En vente à votre institution bancaire ou financière

1 800 575-5151
www.cis-pec.gc.ca

Canacl

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SPÉCIALISTES

SUITE DE LA PAGE 1

À l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM), des médecins doivent trier sur le volet les patients qui recevront le Reopro, un médicament administré par intraveineuse pour augmenter les chances de réussite lors d'une dilatation des artères. Le médicament, qui coûte de 1000 à 1500 \$ la dose, est offert au compte-gouttes. «L'hôpital n'a plus de budget, alors c'est le médecin qui doit décider qui aura droit au médicament ou pas. En bout de ligne, on le donne à ceux qui sont le plus à risque», soutient le Dr Michel Brazeau, porte-parole de la FMSQ.

Même portrait pour certains oncologues, qui ne peuvent offrir à leurs patients très malades des médicaments coûteux destinés à améliorer leur qualité de vie en limitant les effets dévastateurs de la chimiothérapie. Faute d'argent, certains hôpitaux refusent de payer la facture de 5000 \$ par patient que coûte cette médication.

«C'est un problème éthique important parce qu'on ne peut plus donner ce qu'il y a de mieux à nos patients. C'est au gouvernement à faire ces choix, à les annoncer et à les assumer, pas à nous», déplore le Dr Mathieu-Millaire.

Un insoutenable milleme

Les médecins refusent de continuer de s'adonner à cette loterie auprès des malades et de choisir quel patient aura droit à quel traitement. Des choix qu'ils jugent incompatibles avec leur devoir de médecin et leur éthique professionnelle.

«Les médecins sont plongés dans le dilemme de la justice distributive. Est-ce que leur premier choix doit être le bien de leurs patients ou celui de satisfaire les gestionnaires de l'État? Je ne crois pas que cette dernière tâche soit le rôle du médecin», affirme le Dr Brazeau.

Selon la FMSQ, la grève menée par les chirurgiens de Sacré-Cœur, pour protester contre l'annulation de chirurgies, pourrait être imitée par d'autres spécialistes qui s'inquiètent eux aussi de la dégradation des soins. Au terme d'une prochaine tournée qui sera menée auprès de tous les présidents des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens, la FMSQ entend d'ailleurs se faire entendre à Québec.

Pénurie d'effectifs

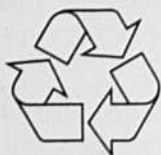
En plus du rationnement des soins, la tournée de la FMSQ constate aussi un autre problème criant: celui des pénuries d'effectifs qui menacent plusieurs spécialités. Pas moins de 317 médecins spécialistes ont pris leur retraite depuis 1996, mais la relève, elle, se fait attendre.

Des 308 postes de résidents ouverts en 1997-98 dans l'ensemble des spécialités, seulement 264 ont été comblés, faute de candidats, s'inquiète le Dr Brazeau. L'insécurité qui règne dans les hôpitaux universitaires de Montréal, conjuguée à la pénalité salariale de 70 % imposée aux jeunes médecins, entraîne une fuite des candidats vers l'extérieur de la métropole.

Comme le révélait *Le Devoir* la semaine dernière, il y a une importante pénurie d'anesthésistes et de radiologistes au Centre hospitalier de l'université de Montréal. Une pénurie qui frappe d'ailleurs tous les hôpitaux de la métropole en ce qui concerne les anesthésistes. «Il n'y a plus le même attrait pour la médecine spécialisée. Nos programmes de formation ne se remplissent pas», déplore le Dr Mathieu-Millaire.

Pour renverser la vapeur, cette dernière croit que Québec doit donner le signe clair que Montréal est la plaque tournante de la médecine spécialisée au Québec et de l'enseignement. «Il faut que le gouvernement réalise que la région de Montréal est importante. Pour cela, croit-elle, il faut rebâtir et investir dans le système de santé.» Plusieurs hôpitaux n'ont même plus les équipements techniques de pointe pour attirer les meilleurs candidats et permettre la meilleure formation de leurs étudiants, ajoute-t-elle.

Enfin, un bref sondage mené auprès des 125 spécialistes des hôpitaux de Montréal est tout à fait probant sur le diagnostic posé sur l'état du système de santé. Alors que près de la moitié des médecins se disaient d'accord avec la réforme Rochon, moins de 6 % la jugent aujourd'hui efficace et à peu près 8 % affirment qu'elle fait peu de cas de la dignité des patients.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Devant de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

RACONTE-MOI GELSOMINA

Livret de Claude Dubois et Pierrette Dupoyet. Mise en scène de Robert Charlebois. Scénographie de Michel Robidas. Éclairages d'Alain Lortie. Chorégraphies de Julie Lachance, Valérie Lancelme et Huy-Phong Doan. Avec Claude Dubois, Louise Marleau et Christian Durocher. Au théâtre Saint-Denis 2.

SYLVAIN CORMIER

Il y avait tellement de quoi se méfier. La question surgissait spontanément: mais qu'ont-ils donc tous, au milieu de l'âge, à vouloir ainsi se prouver qu'ils peuvent faire autre chose? Robert Charlebois metteur en scène? Louise Marleau chanteuse? Claude Dubois acteur? Pourquoi diable? Pourquoi, surtout, imposer de telles velléités au spectateur payant, qui aime bien Dubois, Marleau ou Charlebois dans leurs habits habituels et ne tient pas mordicus à les voir faire les pitres pour le plaisir?

Le risque était là, gros comme la Harley de carnaval que chevauchait Zampano (Dubois) et poussait Gelsomina (Marleau) hier sur la scène du théâtre Saint-Denis 2, à la première médiatique de *Raconte-moi Gelsomina*, comédie musicale inspirée de *La Strada* de Fellini: se frotter au chef d'œuvre de Fellini, sussurrait-on un peu partout ces jours derniers, quelle folie!

Au moins, la folie avait l'avantage d'être collective: à trois fous, c'est déjà moins fou, surtout quand on s'amuse comme des petits fous. Risque partagé, pari gagné: on s'est bien amusés nous aussi. Pas que c'était du grand théâtre, ni même du théâtre potable. Dubois, en Zampano,

le forain brutal qui achète Gelsomina à sa mamma et en fait son clown de service, ne parvient jamais qu'à caricaturer le bum Dubois que nous connaissons (et aimons) depuis toujours. Marleau, utilisée à contre-emploi en petite fille au regard écarquillé, joue de toute évidence très en dessous de ses moyens, très Fanfreluche dans le genre, comme si elle faisait exprès d'en faire moins pour que brillent ses amateurs d'acolytes. L'acrobate Christian Durocher, dans le rôle du funambule qui permet à Gelsomina d'éclorre, est forcément très bon acrobate (sorti de l'École nationale de cirque, on s'y attend), mais joue ridiculement faux, manière spectacle de fin d'année.

Pas grave. Il y a dans toute l'entreprise tellement d'intensité et de générosité qu'on est bon enfant et on se laisse gagner. Il y a qu'on aime beaucoup les voir, Dubois et Marleau, nageant hors de leurs bords, certes gauches, mais rafraîchis, dépoussiérés, vivants. Il faut voir Dubois transpirer, chantant chaque note de *Petite solitaire*, *La Voglia Di Te* (*Le Désir*) ou *Les Petits cailloux* comme si sa vie en dépendait, loin du pareuxx notoire de certains mauvais soirs. Il faut voir Marleau se sortir vingt mètres de ruban de la bouche, se livrer à diverses contorsions, chanter (mal) un (mauvais) rap (*Silence on tourne*), faisant complètement fi de sa réputation de comédienne sérieuse. *Raconte-moi Gelsomina* séduit parce que chacun opère sans filet. Plus souvent qu'autrement, tout le monde se casse la pipe, mais qu'importe. C'est le geste qui compte.

Pour qui, comme moi, n'est pas un abonné des théâtres, on n'a jamais vu *La Strada* (ça se peut!), l'ensemble est éminemment sympathique. On rit franchement quand Dubois/Zampano fait son méchant, on pousse des oh! et des



Louise Marleau et Claude Dubois revisitent Fellini.

ah! quand l'acrobate ne tient plus qu'à bout de bras au poteau, et surtout, on jouit de Dubois, formidable chanteur, présence irradiante, interprète idéal. On admire aussi le travail de Charlebois, véritable révélation de *Raconte-moi Gelsomina*: De fait, il y a des idées, plein de bonnes idées dans sa mise en scène. L'utilisation de Dubois m'a semblé particulièrement habile: tantôt Fellini, Zampano, chanteur de charme ou lui-même, on savait toujours qui il était, et l'insertion des chansons à l'histoire était toujours justifiée.

Il ne s'agit pas ici de se demander si *Raconte-moi Gelsomina* pave de nouvelles avenues pour nos compères, mais bien de mesurer le bien ou que l'expérience fera à leurs carrières respectives. En fait, j'ai déjà hâte au prochain show de Dubois.

COMPRESSIONS

Rochon devra trouver 158 millions

SUITE DE LA PAGE 1

à Québec pour la formation de la main-d'œuvre et diverses mesures de la politique familiale, le ministère de Louise Harel se retrouve toutefois avec un budget de dépenses de 195 millions supérieur à celui de l'an dernier, malgré un effort budgétaire de 50 millions.

En outre, rassure le ministre Harel, «il sera possible d'y arriver sans avoir à effectuer de compressions sur les chèques des prestataires ou les programmes du ministère». Il en sera ainsi en raison bien sûr d'un nombre moins élevé de ménages dépendant de la sécurité du revenu et de l'apport du Fonds de lutte contre la pauvreté.

D'autre part, les dépenses de l'ensemble des autres ministères sont en baisse de 185 millions, soit 2,5 % de moins. Des ressources additionnelles sont cependant attribuées aux Transports (61 millions), aux Centres locaux de développement (60 millions) et à la Société d'habitation du Québec (55 millions).

Compressions en baisse

Tout de même nécessaires pour absorber la hausse des coûts de système, les nouvelles compressions pour tous les ministères québécois atteignent un total de 665 millions, soit l'équivalent de ce à quoi devait faire face le seul secteur de l'éducation l'an dernier. En 1998-99, le ministre de la Santé, Jean Rochon, devra donc trouver 158 millions. A cela s'ajoutent 75 millions de l'exercice financier précédent. Cet effort est requis en raison de la réduction des coûts de main-d'œuvre, soit les départs volontaires dans le domaine de la santé à la suite des négociations avec les syndiqués du secteur public.

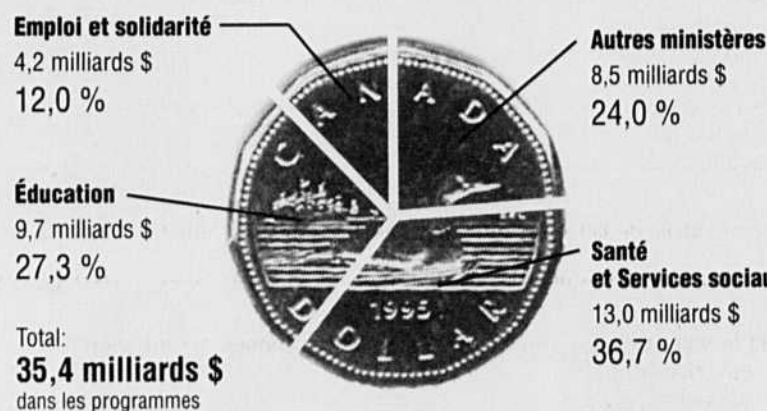
«L'augmentation des crédits budgétaires est donnée au secteur de la santé et des services sociaux, c'est en fait une compression budgétaire de moins qui est faite», a expliqué le ministre Rochon.

Il a ajouté que l'essentiel de l'effort budgétaire pour l'année 1998-99 devra provenir des secteurs de soutien et d'administration du réseau. Afin d'éviter des privatisations, il compte établir des ententes avec les divers syndicats qui prétendent pouvoir offrir les mêmes services à de meilleurs coûts que le secteur privé.

De son côté, le ministre de l'Éducation, Pauline Marois, fait face à un nouveau défi de 174 millions. Les me-

LES DÉPENSES DE PROGRAMMES DU QUÉBEC

Voici la répartition des dépenses dans les programmes du gouvernement du Québec pour l'année fiscale 1998-99, présentés par ministères en milliards de dollars et en pourcentage du total (%).



Source: Conseil du trésor, gouvernement du Québec

sures annoncées l'an dernier, les départs volontaires de milliers de professeurs (102 millions) et le transfert de la responsabilité du transport scolaire (47 millions) viennent ajouter 149 millions à ce fardeau. Le réseau universitaire devra supporter 44 millions des nouvelles compressions, tandis que le collégial en sera quitte pour 26 millions.

«Il n'en reste pas moins que, encore cette année, les établissements d'enseignement devront gérer leur budget de façon très serrée, ce que nous les savons capables de faire», a déclaré le ministre Marois.

Elle indique que des incitatifs à la réussite devraient notamment servir à réduire les coûts en faisant en sorte que les étudiants complètent plus rapidement leurs études. En ce qui a trait aux places en garderie à 5 \$ pour les enfants de trois ans l'automne prochain, Mme Marois a répété plutôt trois fois qu'une que son gouvernement respecterait ses engagements.

Réactions négatives

Les libéraux, par la voix du nouveau critique du Conseil du trésor Pierre Marsan, ont crié au «vitrage, camouflage et saupoudrage». Selon M. Marsan, la masse salariale du gouvernement augmente de 404 millions au lieu de diminuer, ce qui fait en sorte que «les citoyens paient plus et reçoivent moins». Il affirme que le réseau de la santé ne pourra pas souffler autant que promis.

Ce que reproche à nouveau l'opposition au gouvernement, c'est de cacher le déficit au moyen de diverses

mesures comptables. On critique notamment le déficit des hôpitaux, les emprunts des commissions scolaires et les fonds spéciaux qu'affectionne particulièrement le gouvernement.

Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, constate quant à lui que le gouvernement «recommence à dépenser avant même d'avoir réalisé quelque surplus que ce soit». Il pense qu'il s'agit d'un budget de dépenses pré-électoral qui fera passer les Québécois à la caisse.

Par ailleurs, les représentants des employés et des dirigeants des réseaux de la santé et de l'éducation ont eux aussi réagi vivement au dépôt des crédits du gouvernement. La CEQ juge que le gouvernement a perdu sa crédibilité et la CSN s'attendait à des investissements plus importants dans la santé.

En outre, le souffle donné au secteur de la santé n'a pas satisfait l'Association des hôpitaux du Québec, pas plus que des compressions moins importantes que prévu en éducation ne permettent aux directeurs de cégeps d'entrevoir la fin de leurs misères.

«Québec obtiendra son déficit zéro, mais, pendant ce temps, nous nageons dans les dettes», disent en chœur les critiques du ministre Léonard.

Tout le monde semblait s'attendre à plus du gouvernement à cette étape-ci et tous les yeux se tourneront maintenant vers le ministre des Finances, Bernard Landry, en espérant que son budget de mardi prochain mettra enfin un peu de baume sur les plaies des gestionnaires et des bénéficiaires des services de l'État.

FUSION

Le gouvernement estime ne pas avoir les appuis nécessaires

SUITE DE LA PAGE 1

seront notamment étudiés, a indiqué hier le ministre d'État à la métropole, Robert Perreault. «On préfère avoir toutes les choses sur la table plutôt que d'y aller à la pièce», a commenté M. Perreault, qui s'est fait le principal promoteur de la fusion de la STCUM, de la STL et de la STRSM au cours des derniers mois.

Le gouvernement a estimé qu'il n'avait pas les appuis nécessaires pour réaliser la fusion avant le déclenchement des élections générales. M. Perreault a cependant précisé que le recul du gouvernement n'était que provisoire. «C'est un projet auquel je crois. C'est un projet nécessaire qui va se faire avec le temps, a-t-il dit. Maintenant, il faut laisser passer un peu de temps pour que les différents acteurs s'approprient le projet. Il faut aussi faire cette réflexion dans un cadre plus large.»

Lors d'un colloque, samedi dernier, Robert Perreault a réalisé que même l'avenir de la CUM ne faisait pas consensus au sein de la classe politique municipale. «On se rend compte que les positions sont loin d'être claires», fait-il remarquer, d'où la nécessité d'élargir le spectre des idées. «Il sera plus facile de faire les débats en ayant une vision d'ensemble et de le faire en début de mandat plutôt qu'à la fin.»

La couronne se réjouit

Les commentaires du ministre Perreault ont fait le bonheur des maires de Laval, Gilles Vaillancourt, et de Longueuil, Claude Gladu. «Ça fait sourire et ça fait plaisir parce que, dans le fond, on attendait toujours d'avoir les chiffres pour savoir si c'était rentable pour nos citoyens», a commenté M. Gladu.

«Je pense que le Conseil des ministres a pris une bonne décision», a lancé pour sa part M. Vaillancourt. La fusion des trois sociétés de cette importance est un projet complexe qui demande une analyse beaucoup plus approfondie. On ne peut mener à bien ce projet-là sans faire une réforme de la fiscalité municipale d'abord.»

MM. Vaillancourt et Gladu ont toujours fait part de leur scepticisme au sujet de la fusion des sociétés de transport. À l'origine, M. Perreault estimait que ce regroupement permettrait des économies de 55 millions de dollars. Mais une étude préparée conjointement par la STL, la STCUM et la STRSM établissait à 8,3 millions les économies directes générées par la fusion. En outre, la nouvelle entité devait bénéficier de 106 millions en nouvelles sources de financement (tarification à distance, augmentation des droits d'immatriculation et taxe sur l'essence).

Fruilla en furie

La députée libérale Liza Fruilla estime que ce revirement fait une fois de plus la preuve de l'inutilité du ministre d'État à la métropole. Critique libérale en ce qui a trait à Montréal, Mme Fruilla a exigé hier l'abolition du ministère né il y a deux ans. «C'est zéro. Le bilan est nul», tranche-t-elle. Mme Fruilla a rappelé qu'elle avait émis «de grands doutes» sur la nécessité de regrouper les sociétés de transport. «Le gouvernement ne pourra pas faire l'économie d'un débat sur le financement du transport en commun, a pour sa part affirmé Normand Parisien, porte-parole de Transport 2000. Tout ce qu'on fait, c'est de remettre à plus tard.»

ARMES

À Jonesboro, il est parfaitement légal pour un mineur de porter une arme

SUITE DE LA PAGE 1

Aucune de ces attaques ne correspond aux stéréotypes de la violence dans la société américaine — les images mythiques de «gangs», généralement noirs ou latinos, bourrés de drogues, se livrant la guerre dans les quartiers en ruines des mégapoles transformées en ghettos. Jonesboro, petite ville de 45 000 habitants, se trouve dans une zone rurale, à 200 km au nord de Little Rock, la capitale de l'État.

C'est une région d'agriculture et d'élevage. Le crime y est inconnu, disaient hier tous les résidents, encore sous le choc. La vente et la consommation publique d'alcool y sont interdites, les églises fondamentalistes y sont toute-puissantes et les enfants, tous blancs, sont élevés dans la crainte de Dieu. «C'est le dernier endroit au monde où on aurait imaginé ce genre de choses possibles», dit le maire de la ville. Sauf qu'il en allait de même pour Pearl, West Paducah et Stamps. Ce que ces villes ont par contre en commun est l'omniprésence des armes à feu, et la conviction de leurs résidents que le droit de porter ces armes est un droit divin. Dans l'Arkansas, il est par exemple parfaitement légal pour un mineur de se promener avec une arme, et les écoliers

ont plusieurs jours de vacances au moment de l'ouverture de la saison de la chasse aux cerfs. «Les gamins du coin savent tous tirer», explique un des rédacteurs du quotidien local, le *Jonesboro Sun*. Les fusils font partie de l'éducation.»

Ronald Stephens, qui préside l'Association nationale pour la sécurité dans les écoles, met en cause cette culture des armes, héritage de l'histoire des pionniers. «La réponse standard à la question de pourquoi ces jeunes agissent ainsi est de mettre en cause la société, ou l'école. Mais nous savons aussi que les auteurs de ces crimes ont souvent été victimes eux-mêmes de sévices ou d'abandon familial», rappelle-t-il. «L'arme a peu leur apparaît comme la solution définitive à leurs problèmes d'adolescence.» Dans le cas d'Andrew Golden, décrit comme un «élève à problèmes» par ses condisciples, le détonateur paraît avoir été commue dans les autres cas précédents) une déception amoureuse. Plusieurs de ses ex-camarades affirment qu'«il avait dit à des tas de gens qu'il allait fuir après avoir réglé leur compte à toutes les filles qui l'avaient laissé tomber... Il disait en avoir ras le bol de tout le monde, mais personne ne le croyait.» Nombre d'experts émettent l'hypothèse d'un «effet de contagion», l'assassin de Jonesboro

ayant pu s'inspirer des affaires précédentes, qui ont toutes eu lieu dans la même région du sud du pays. D'autres y voient la marque d'une montée de la violence domestique au sein des familles américaines.

Un des effets les plus immédiats du drame a été de relancer les appels à durcir les punitions infligées aux délinquants juvéniles. L'escalade de la criminalité violente par des individus de plus en plus jeunes (+ 67 % entre 1985 et 1995. Les mineurs sont responsables d'environ 20 % des crimes avec violence) a poussé les États à baisser de plus en plus l'âge de la responsabilité pénale à partir duquel un accusé peut être jugé par un tribunal (14 ans dans l'Arkansas) et condamné. Au début de l'année, 67 des 3400 condamnés à mort en attente d'exécution dans les prisons américaines avaient moins de 16 ans au moment de leur acte. Mais en raison de leur jeune âge, 13 et 11 ans, les deux garçons accusés du massacre de Jonesboro ne pourront ni être jugés ni être condamnés. Le juge pour enfants devant lequel ils ont comparu hier n'a d'autre choix que de les placer dans un centre pour jeunes délinquants dont ils devront être libérés avant d'atteindre l'âge de 18 ans.

LE DEVOIR

LES SPORTS

Dodgers 4, Expos 2

Cabrera a perdu

MICHEL LAJEUNESSE
PRESSE CANADIENNE

Vero Beach — «Nous ne pouvons pas être meilleurs que nous le sommes présentement. Notre lanceur partant a commis quelques erreurs, mais nous avons tenu tête à des gars comme Chan Ho Park et Ismael Valdes. Nous sommes prêts à aller à la guerre.»

Les Expos ont subi une nouvelle défaite de 4-2 hier face aux Dodgers de Los Angeles à Vero Beach, mais Felipe Alou a bien aimé ce qu'il a vu. Et il fera ses dernières recommandations au directeur général Jim Beattie ce matin quand les deux hommes se rencontreront pour prendre les dernières décisions concernant la formation de 1998.

Tout ce qui semble ennuyer Alou, c'est qu'il pourra difficilement convaincre Beattie de garder le jeune Orlando Cabrera avec l'équipe. Il semble avoir repris ses mauvaises habitudes à la plaque. Il n'a obtenu aucun coup sûr en trois présences. Il a été retiré deux fois sur des prises et a frappé un inoffensif ballon au premier but.

Mais il a encore réalisé deux bijoux en défensive. «De voir un tel gant et tant de mobilité nous quitter, ça me fend le cœur, a dit Alou. Il peut couvrir tout le côté droit de l'avant-champ. Si nous avions une équipe qui bataille pour le premier rang, nous serions obligés de le garder pour son gant. Mais là pour son propre bien, c'est différent.»

Par ailleurs, Alou y est allé encore de quelques expériences et a confirmé que le vétéran Mike Maddux, le frère de l'autre, avait mérité une place comme releveur avec l'équipe. Les Dodgers ont marqué trois fois en cinquième. Todd Hollandsworth a claqué un circuit de deux points et Wilton Guerrero, lui aussi le frère de l'autre, a produit le troisième point avec un double. Le receveur Tom Prince a produit le dernier point avec un circuit en sixième.

«Il est clair que Maddux a mérité sa place, a dit Alou. Il n'a rien fait pour la perdre. Tout ce qui nous inquiétait dans son cas, c'était son état de santé. Comme il n'y a pas de problème de ce côté...»

Chuck Carr et Lee Tinsley ont produit les points des Expos contre le Mexicain Ismael Valdes.

Alou a par ailleurs utilisé Shane Andrews pendant quelques manches au premier sac.

«Contre certains gauchers, il est possible qu'Andrews remplace Brad Fullmer au premier, a dit le gérant. Il a déjà été utilisé à cette position.»

Jose Vidro pourrait alors se retrouver au troisième, ce qui nous permet de croire qu'il a sans doute lui aussi mérité une place.

Eagleson quitte le Temple de la renommée

«On a retiré à Allan Eagleson tous ses honneurs. Il est moins qu'un homme ordinaire, il est un criminel ordinaire. Il est un individu au nom tristement célèbre.»

— Glen Sharpley

KEVIN MCGRAN
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le grand chef déshonoré du hockey Alan Eagleson a volontairement offert sa démission du Temple de la renommée du hockey.

Le président du Temple Scotty Morrison a dit avoir reçu une lettre à cet égard de Eagleson, déjà considéré comme l'homme le plus puissant au hockey, mais qui purge actuellement une peine d'emprisonnement de 18 mois à Toronto après avoir plaidé coupable à des accusations de fraude.

Dans la lettre, soumise par son avocat Brian Greenspan, Eagleson explique qu'il quitte parce qu'il «est conscient de toutes les voix qui se sont élevées contre sa présence au Temple de la renommée du hockey».

Morrison, visiblement soulagé, a été surpris de la décision de Eagleson.

«En ce qui me concerne, elle met un terme à cette situation difficile», a-t-il écrit dans un communiqué de presse.

«La plaque de M. Eagleson sera retirée aujourd'hui du mur des membres intronisés.»

Eagleson possède une réplique de la plaque et on ne savait pas hier si on allait exiger qu'il la retourne.

Eagleson a aussi été radié du barreau ontarien, il s'est vu retirer son statut de membre de l'Ordre du Canada et il a été évincé du Temple canadien de la renommée des sports depuis sa condamnation pour fraude en janvier.

«Il n'y a plus grand-chose qu'on puisse faire dans son cas», a dit Glen Sharpley, un ancien joueur des North Stars du Minnesota et des

Blackhawks de Chicago qui a été floué par Eagleson.

«On lui a retiré tous ses honneurs. Il est moins qu'un homme ordinaire, il est un criminel ordinaire. Il est un individu au nom tristement célèbre.»

Eagleson a plaidé coupable devant la Cour de Toronto d'avoir escroqué des joueurs, l'organisme Hockey Canada et la brasserie Labatt dans le cadre des tournois de la Coupe Canada.

Brewer à la tête

Il a également admis devant le tribunal de Boston avoir fraudé plusieurs joueurs, défrayant pour ces crimes une amende de un million en devises canadiennes.

Plusieurs joueurs réclamaient l'expulsion de Eagleson du Temple de la renommée du hockey. Les dirigeants du Temple devaient d'ailleurs se prononcer sur la question mardi prochain.

Carl Brewer, un ancien des Maple Leafs de Toronto, était à la tête du mouvement anti-Eagleson.

«Il ne méritait pas de faire partie du Temple. C'est une organisation respectable et je suis heureux du dénouement du dossier.»

Environ 30 anciens joueurs, dont Brad Park, Bobby Orr, Ted Lindsay et Andy Bathgate, envisageaient de tenir une «vigile» afin d'aider les dirigeants à prendre la bonne décision, a confié Brewer hier.

De prestigieux membres du Temple — comme Park, Orr et Gordie Howe — avaient déclaré qu'ils préféreraient renoncer à leur statut plutôt que de demeurer aux côtés de Eagleson.

L'ex-avocat déchu a encore des amis sur la scène du hockey, dont Bobby Clarke l'actuel président des Flyers de Philadelphie.

Ceux-là soutiennent qu'il a largement contribué à l'essor du hockey, comme agent de joueurs, fondateur de l'Association des joueurs et bâtisseur du hockey international. Mais ses détracteurs ne lui pardonnent pas de les avoir trahis et d'avoir entaché l'image du hockey nord-américain.

Canadien 2, Lightning 1

Brisebois marque en prolongation

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Tampa — Ce ne fut pas facile, mais le Canadien a mis fin à une série de trois défaites hier à Tampa, en défilant le Lightning 2-1 grâce à un but de Patrice Brisebois à 2:34 de la période supplémentaire.

Le défenseur Brisebois a osé se porter à l'attaque et il s'est retrouvé seul devant le filet pour profiter d'une passe de Jonas Hoglund et passer la rondelle bondissante entre les jambières de Mark Fitzpatrick.

Le Canadien n'a pas joué un vilain match, déclassant ses adversaires 35-21 au total des tirs au filet. Il a passé beaucoup de temps en territoire offensif mais jusqu'au but de Brisebois, il avait eu du mal à compléter ses jeux devant un Fitzpatrick par ailleurs solide.

Le Lightning n'a pas souvent menacé après le but de Stéphane Richer... sur une passe de Darcy Tucker, à la première période.

Mais à la troisième période, Jocelyn Thibault a dû sauver la situation devant Alexander Selivanov, seul devant lui, à

la suite d'une vilaine passe de Brisebois.

Le gardien a aussi eu l'aide de Tucker, qui a dirigé un lancer frappé sur la barre horizontale alors qu'il était trahi par un mauvais bond. Un lancer du poignet bien dirigé aurait sans doute donné la victoire au Lightning.

Et dans la 60^e minute, il a repoussé coup sur coup un dur lancer frappé de Richer et son propre retour.

Le Canadien a terminé le match sans les services de Martin Rucinsky, qui s'est infligé une contusion aux côtes après avoir encaissé un double-échec de Paul Ysebaert près de la bande.

Shayne Corson, qui a mérité une passe sur le but égalisateur de Saku Koivu à la deuxième période, a fait sentir sa présence à tous les points de vue à son retour au jeu.

Grâce à cette victoire, le Canadien a rejoint temporairement les Capitals de Washington, qui jouaient à Edmonton en fin de soirée, et les Bruins de Boston, au quatrième rang de l'Association Est, deux points devant les Sabres, qui occupent le septième rang.

Les trois étoiles ont été Fitzpatrick, Corson et Hoglund.

FORMULE 1

Nouvelle main-mise des McLaren?

PRESSE CANADIENNE

Après la «grosse claque» que McLaren-Mercedes leur a servie à Melbourne en levée de rideau du championnat du monde, les autres écuries de Formule 1 n'auront pas eu trop de trois semaines pour tenter de combler leur retard.

L'outageant domination des «flèches argentées» au Grand Prix d'Australie a ébranlé la concurrence. Certes, on savait qu'il faudrait comp-

ter sur McLaren cette saison, mais jamais avait-on imaginé que les voitures du Finlandais Mika Hakkinen et de l'Écossais David Coulthard seraient aussi efficaces d'entrée de jeu.

À la veille des essais libres du Grand Prix du Brésil, tout le monde redoute la suprématie des voitures de Ron Dennis. Ferrari entend déposer une réclamation auprès de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) contre le système de freinage aussi révolutionnaire que controversé.

EN BREF

De l'or en nage

Curtis Myden, Garret Pulte et Kelly Stefanyshyn ont permis au Canada de remporter hier trois médailles d'or lors de la réunion de natation de Coupe du monde en petit bassin d'Imperia, en Italie. Myden, de Calgary, a remporté le 400 m quatre nages messieurs en quatre minutes 10 sec 74. Pulte, de Markham, Ont., a enlevé le 50 m papillon messieurs en 23 sec 97, et Stefanyshyn, âgée de 15 ans, de Winnipeg, a gagné le 200 m dos femmes en deux minutes 11 sec 16.

Martin aux Jets

Les Patriots de la Nouvelle-Angleterre vont permettre à leur demi-étoile Curtis Martin, devenu joueur autonome, de poursuivre sa carrière chez les Jets de New York. Ce faisant, les Patriots pourraient enlever le gros lot lors du repêchage de la NFL le mois prochain. Les Patriots ont annoncé hier qu'ils n'ont pas l'intention d'égalier l'offre de six ans de 36 millions que les Jets ont faite à Martin. Ils recevront plutôt le premier et troisième choix des Jets au prochain repêchage.

Non au vidéo

La Ligue nationale de football a renoncé à une nouvelle fois aux reprises vidéo. Les propriétaires de la NFL ont rejeté pour une septième année de suite, l'utilisation des reprises vidéo. Le scrutin d'hier a été de 21-9 en faveur des reprises vidéo, soit deux votes de moins que le minimum requis de 23. Le scrutin portait sur une proposition visant à offrir aux entraîneurs la possibilité de demander deux reprises par match, la décision finale appartenant à l'arbitre qui pourrait revoir le jeu d'un motineur installé sur les lignes de touche. La proposition a été modifiée afin de limiter à une seule la saison l'utilisation des reprises vidéo. Cette concession n'a pas suffi à rallier les suffrages nécessaires. «Nous voulons tous que les décisions rendues soient les bonnes. Mais nous cherchons depuis cinq ans la bonne formule et il y a toujours quelque chose qui cloche», a déclaré Rich McKay, co-président du comité compétition.

Aikman incendié

Un incendie a causé des dommages évalués à 250 000 à la résidence du quart-arrière des Cowboys de Dallas, Troy Aikman, à Plano, au Texas. L'incendie qui a nécessité trois alertes, a pris naissance près du garage de la résidence. Personne n'a été blessé.

HOCKEY

CONFÉRENCE DE L'EST

| | MJ | G | P | N | Bp | Bc | Pts |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|----------|------------|------------|-----------|
| Pittsburgh | 70 | 36 | 19 | 15 | 196 | 161 | 87 |
| Boston | 69 | 31 | 25 | 13 | 180 | 162 | 75 |
| Montreal | 69 | 32 | 28 | 9 | 198 | 175 | 73 |
| Buffalo | 69 | 29 | 25 | 15 | 175 | 159 | 73 |
| Ottawa | 69 | 27 | 30 | 12 | 163 | 174 | 66 |
| Caroline | 68 | 27 | 34 | 7 | 166 | 187 | 61 |

Section Atlantique

| | | | | | | | |
|--------------|----|----|----|----|-----|-----|----|
| New Jersey | 70 | 43 | 18 | 9 | 197 | 137 | 95 |
| Philadelphie | 69 | 36 | 22 | 11 | 206 | 162 | 83 |
| Washington | 69 | 32 | 26 | 11 | 183 | 175 | 75 |
| Rangers | 70 | 22 | 31 | 17 | 176 | 197 | 64 |
| Islanders | 69 | 23 | 36 | 10 | 178 | 197 | 58 |
| Floride | 69 | 18 | 39 | 12 | 162 | 219 | 46 |
| Tampa Bay | 68 | 16 | 43 | 9 | 134 | 215 | 41 |

CONFÉRENCE DE L'OUEST

| | MJ | G | P | N | Bp | Bc | Pts |
|-----------|----|----|----|----|-----|-----|-----|
| x-Dallas | 69 | 42 | 16 | 11 | 210 | 137 | 95 |
| Detroit | 71 | 38 | 19 | 14 | 216 | 171 | 90 |
| St. Louis | 70 | 36 | 26 | 8 | 205 | 168 | 80 |
| Chicago | 70 | 28 | 30 | 10 | 179 | 199 | 68 |
| Phoenix | 71 | 28 | 31 | 12 | 193 | 199 | 68 |
| Toronto | 70 | 24 | 37 | 9 | 160 | 202 | 57 |

Section Pacifique

| | | | | | | | |
|-------------|----|----|----|----|-----|-----|----|
| Colorado | 71 | 36 | 19 | 16 | 209 | 175 | 88 |
| Los Angeles | 69 | 33 | 25 | 11 | 201 | 182 | 77 |
| Edmonton | 71 | 27 | 34 | 10 | 179 | 199 | 64 |
| San Jose | 70 | 27 | 36 | 7 | 168 | 188 | 61 |
| Calgary | 70 | 22 | 35 | 13 | 185 | 211 | 57 |
| Vancouver | 72 | 22 | 37 | 13 | 199 | 245 | 57 |
| Anaheim | 70 | 23 | 37 | 10 | 171 | 217 | 56 |

x-assuré d'une place dans les séries.

Mardi

| | |
|----------------|--------------|
| Philadelphie 2 | New Jersey 3 |
| Toronto 2 | Phoenix 4 |
| Buffalo 2 | Calgary 0 |
| Islanders 3 | Vancouver 4 |
| Los Angeles 4 | San Jose 3 |

Hier

| | B | P | Pts |
|------------------|----|----|-----|
| Jagr, Pit | 32 | 57 | 89 |
| Forsberg, Col | 22 | 63 | 85 |
| Selmane, Ana | 49 | 31 | 80 |
| Gretzky, Ran | 20 | 58 | 78 |
| Bure, Van | 43 | 34 | 77 |
| Francis, Pit | 21 | 56 | 77 |
| Allison, Bos | 29 | 43 | 72 |
| LeClair, Phi | 42 | 29 | 71 |
| Stumpel, LA | 19 | 51 | 70 |
| Flurry, Cal | 24 | 45 | 69 |
| Paffy, Isl | 37 | 31 | 68 |
| Lindros, Phi | 28 | 39 | 67 |
| Oates, Was | 14 | 52 | 66 |
| Bondra, Was | 43 | 22 | 65 |
| Brind'Amour, Phi | 31 | 33 | 64 |
| Recchi, Mon | 29 | 35 | 64 |
| Amonte, Chi | 26 | 37 | 63 |
| Sundin, Tor | 28 | 34 | 62 |
| LaFontaine, Ran | 23 | 39 | 62 |
| Holik, NJ | 29 | 31 | 60 |
| Yashin, Ott | 29 | 31 | 60 |

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL Numéro 500-12-240524-987
COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER-ADJOINT XIMENA DEL CARMEN DIAZ POBLETE
Partie demanderesse c. WILLIAM JOSÉ ARTURO NECULMAN CUEVAS
Partie défenderesse
ASSIGNATION ORDRE est donné à William José Arturo Neculman Cuevas de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est à Montréal (Palais de Justice), salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de l'acte en divorce et de

l'avis de dénonciation de pièces a été remise au greffe à l'intention de William José Arturo Neculman Cuevas.
Lieu: Montréal
Date: 04 mars 1998
LISE DUCHESNE, g.a.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-12-234426-975
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT: GREFFIER-ADJOINT DINA NOUJELATI
Partie demanderesse c. MOHAMMED MOKHTAR DIAB.
Partie défenderesse
ASSIGNATION ORDRE est donné à MOHAMMED MOKHTAR DIAB de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans «Le Devoir».
Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de MOHAMMED MOKHTAR DIAB.
LIEU: MONTRÉAL
CE: 17 mars 1998
MICHEL MARTIN GREFFIER-ADJOINT

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de MARIE-JEANNE ALLAIRE, en son vivant domiciliée à l'Hôpital de la Visitation, à Montréal, survenu le dix-sept mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), un inventaire des biens de la défunte a été fait par la liquidatrice successorale, DAME AMÉLIE MARCHAND, le vingt mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) devant Me François Gareau, notaire, conformément à la Loi.
Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me François Gareau, notaire, sise au 2394 rue Sherbrooke Est, à Montréal, Province de Québec, H2K 1E5.
Donné ce vingtième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), AMÉLIE MARCHAND, liquidatrice
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-22-017332-985
COUR DU QUÉBEC Chambre civile BELL CANADA, Demanderesse c. CAROL PARISE, Défendeur
ASSIGNATION ORDRE est donné à CAROL PARISE, de comparaître au greffe de

cette Cour situé au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».
Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de CAROL PARISE.
Lieu: Montréal
Date: 24 mars 1998
RITA CADIEUX OFFICIER AUTORISÉ

AVIS D'INTENTION DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la compagnie 2411-7038 Québec inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution. Montréal, le 23 mars 1998.
MARTINEAU WALKER Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie 9028-7731 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 19 mars 1998
MENDELSON ROSENZWEIG SHACTER Les procureurs de la compagnie

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la compagnie 2866-2732 Québec inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières de se dissoudre, et de fixer une date à compter de laquelle elle sera dissoute. Montréal, le 24 mars 1998
2548-3651 QUÉBEC INC. FRED A. CHEFTECHI Secrétaire et conseiller légal.

AVIS DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la compagnie 2549-3651 QUÉBEC INC. ayant son siège social à Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et de fixer une date à compter de laquelle elle sera dissoute. Montréal, le 24 mars 1998
2548-3651 QUÉBEC INC. FRED A. CHEFTECHI Secrétaire et conseiller légal.

Raymond Chabot inc.
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
Dans l'affaire de la faillite de: **CARREFOUR DE LA DANSE ALI-NICO INC.**, personne morale ayant fait affaires au 1545, boul. Le Corbusier, locaux 15, 16 et 17, Chomedey, Laval (Québec) H7S 2K6.

AVIS est par la présente donnée que Carrefour de la Danse Ali-Nico Inc. a déposé une cession de ses biens entre les mains de RAYMOND, CHABOT INC. le 23 mars 1998 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9 avril 1998, à 10 h, au bureau du syndic au 1200, St-Martin Ouest, bureau 200, Laval (Québec).

LAVAL, ce 26 mars 1998.
RAYMOND, CHABOT INC. les qualités de syndic de fait de Carrefour de la Danse Ali-Nico Inc.
JEAN GAGNON, C.A., CIP Responsable de l'actif

1200, boul. Saint-Martin Ouest Bureau 200 Laval (Québec) H7S 2E4 Téléphone: (514) 382-9234 Télécopieur: (514) 663-9850

Hydro Québec
APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS
Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels d'offres ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en composant un des numéros de téléphone suivants:
Montréal et les environs: 840-4903
Extérieur: 1-800-324-1759

VILLE MONT-ROYAL TOWN OF MOUNT ROYAL
AVIS PUBLIC
RÉSULTAT DU REGISTRE ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° E-9705 (SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION)
AVIS PUBLIC est donné par la présente aux RÉSIDENTS DE VILLE MONT-ROYAL et à QUI DE DROIT.
QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. chapitre E-2.2), la sousignée a mis un (1) registre à la disposition des personnes habiles à voter avant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de Ville Mont-Royal **mercredi 11 février 1998 de 9 h à 19 h** pour qu'elles inscrivent leur demande de tenue d'un scrutin référendaire sur le Règlement n° E-9705 autorisant le remplacement du système de radiocommunication en collaboration avec les Villes de Westmount, Hampstead, Outremont, Côte Saint-Luc et Saint-Laurent et un emprunt de 686 500 \$ à cette fin. Les résultats sont les suivants: nombre requis de signatures pour le règlement: 500, nombre reçu: 0.
QUE le nombre de signatures dans ledit registre étant inférieur au nombre requis, le règlement n° E-9705 est par conséquent réputé être approuvé conformément à la loi.
QUE le certificat à cet effet a été lu publiquement par la sousignée le 11 février 1998 et a été déposé devant le conseil de Ville Mont-Royal à sa séance générale du 15 février 1998.
QUE conformément à l'Article 556 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le ministre des Affaires municipales a approuvé le règlement n° E-9705 le